



HAL
open science

Le capital culturel et ses états

Hervé Glevarec

► **To cite this version:**

| Hervé Glevarec. Le capital culturel et ses états. 2022. hal-03670340

HAL Id: hal-03670340

<https://hal.science/hal-03670340>

Submitted on 17 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Hervé Glevarec
Directeur de recherche au Centre National de la Recherche Scientifique
Laboratoire Cerlis
Université Paris Cité and Université Sorbonne Nouvelle
CNRS, CERLIS, F-75006 Paris, France.
herve.glevarec@cnrs.fr

EXTRAIT tiré de GLEVAREC H. (2018), « Du "capital culturel" au savoir. Critique des usages substantiels et cognitifs d'un rapport social arbitraire », *Sociologie et sociétés*, vol. 50, n° 1, p. 205-234.

Le "capital culturel" et ses "états"

Substantification et hétérogénéité des dimensions du "capital culturel"

L'article "les trois états du capital culturel" (Bourdieu, 1979) soutient qu'il y a trois "états" dudit "capital culturel" dont la définition même leur est coextensive : l'état "objectivé", "institutionnalisé" et "incorporé". Dans cet article, la question examinée par P. Bourdieu n'est pas la relation du "capital culturel" à son "champ" d'application, mais les modes d'être du capital culturel. Le capital culturel y est construit comme une substance qui s'incarne dans des états. Nous revenons sur chacun de ces "états" afin d'en préciser la nature, c'est-à-dire l'objet culturel concerné. Nous montrerons que chaque "état" n'opère pas la distinction pertinente des objets culturels concernés et de leur fonctionnement social, et qu'il s'accompagne d'une scotomisation et d'une invalidation du savoir en tant que tel (savoir au sens de compétence adéquate à son objet).

Examinons tout d'abord "l'état incorporé" du capital culturel.

"L'incorporation" : l'*ethos* de dominant et non le savoir maîtrisé

"L'état incorporé" désigne des "dispositions durables de l'organisme". P. Bourdieu n'indique à aucun endroit ce qui est incorporé. "Le capital culturel est un avoir devenu être, une propriété faite corps, devenue partie intégrante de la «personne», un habitus" (ibid. : 4). "L'habitus, c'est l'aspect du capital qui est incorporé", redit P. Bourdieu au début des années 1980 (Bourdieu, 2015, p. 683). De quel avoir s'agit-il ? Tout porte à considérer que le capital culturel incorporé est en fait un synonyme "d'études" ou de "compétence culturelle spécifique"¹, bien que, ajoute P. Bourdieu à propos de ces dernières, "cette proposition n'implique aucune reconnaissance de la valeur des verdicts scolaires et ne fait qu'enregistrer la relation qui s'établit dans les faits entre un certain capital culturel et les lois du marché scolaire ?" (1979, p. note 2).

La question que nous voudrions poser est celle-ci : pourquoi qualifier cette possession "d'incorporée" et non pas simplement de "possédée" ou de "maîtrisée" ? Qu'ajoute la dimension physique d'incorporation à une possession intellectuelle et cognitive (des moyens d'appropriation, des "compétences") dont il s'agit en fait ? Elle semble ajouter une dimension de savoir pratique ("savoir comment") à celle de savoir propositionnel ("savoir que"). Mais dire que le capital culturel est incorporé a-t-il un autre sens que de dire qu'il est maîtrisé ? Si le capital culturel est un savoir, alors de dire qu'il est incorporé est moins descriptif que de dire qu'il est un savoir possédé, fait corps certes, par l'apprentissage, l'habitude, mais en un sens banal, à la façon des techniques sportives qui sont des savoirs efficaces et certainement pas des manières de faire dont on pourrait se passer. Bref, le capital culturel n'est pas tant incorporé que maîtrisé. L'incorporation du capital culturel apparaît être une conceptualisation

1 "(...) l'utilisation ou l'exploitation du capital culturel pose des problèmes particuliers aux détenteurs du capital économique ou politique, qu'il s'agisse des mécènes privés ou, à l'autre extrême, des patrons d'entreprise employant des «cadres» dotés d'une compétence culturelle spécifique (...)" (Bourdieu, 1979, p. 4, note 3).

non nécessaire de la nature du savoir culturel qui est tout aussi bien pratique que propositionnel, et qui est maîtrisé². Par exemple, on ne dit pas de la langue que l'on parle, compétence culturelle s'il en est, qu'il s'agit d'une incorporation. L'incorporation n'apporte aucune qualification descriptive ou conceptuelle justifiée. L'incorporation s'apparente, il semble bien, à une entité superflue pour caractériser cette chose qu'est une compétence culturelle que l'on possède.

Le recours à la dimension d'incorporation tient sa raison d'être de la composante d'*ethos de classe* du capital culturel. Que la dimension d'incorporation désigne des *manières de faire* ou des *manières d'être*, qu'elle recouvre ce que P. Bourdieu appelle "l'ethos", indique bien qu'il ne s'agit pas de compétences et de savoir mais de manières, styles ou traits. S'il s'agit de manières de classe, fonctionnant positivement ou négativement dans un rapport social, il s'agit alors de "capital symbolique". Aussi, on peut soutenir que ce que désigne de façon juste le qualificatif "incorporé" n'est pas la culture comme savoir mais ce que P. Bourdieu appelle l'ethos. Ce qui est incorporé ce sont des manières propres à des groupes sociaux (des accents, des postures, des manières, etc. mais aussi des dimensions affectives, émotionnelles, désirantes) qui se manifestent aussi dans des traits corporels (comme d'avoir ou non le corps mince requis par l'assise des fauteuils de l'orchestre dans un théâtre). Or, les éthos et affects de classe inscrits dans les corps ne sont pas des capitaux culturels non plus des savoirs, ou en un sens impropre, mais seulement des *manières de* et ils fonctionnent *symboliquement* et non culturellement, en fonction d'un champ de normes sociales qui leur correspondent et d'individus qui les valorisent. Comme le dit P. Bourdieu, "le capital symbolique n'est pas autre chose que le capital économique ou culturel lorsqu'il est connu et reconnu" (Bourdieu,

² C'est pourquoi une formulation comme le "capital culturel se transmet essentiellement par incorporation" (Jourdain et Naulin, 2011, p. 13) est obscure. Rien ne se transmet entre individus par incorporation sauf dans le cas précis d'une introduction dans le corps. Si le capital culturel finit "incorporé" (mais nous dénisons cette qualité spéciale s'il s'agit de parler d'un savoir qui est simplement maîtrisé), il se transmet par fréquentation, imprégnation, imposition, tout ce qu'on voudra de mécanismes de transmission et d'inculcation, mais guère d'incorporation.

1966, p. 160). C'est bien pourquoi c'est aussi par le syntagme "capital symbolique" que J.-C. Passeron caractérise le capital culturel et son incorporation : "c'est une propriété supposant tout le symbolisme social qui fait la valeur spécifique d'un capital symbolique, l'aptitude à être reconnu comme, et donc à devenir objectivement, ce qu'il y a de plus objectif et de plus personnel dans une personne, son corps même : allure, démarche, mimique, intonation, manières, silhouette etc." (Passeron, 1982, p. 576). Il ne révisé pas pour autant l'adjectif "culturel". Ainsi parler Français est un savoir. Le faire sans accent est une manière qui peut être caractérisée comme un fonctionnement du Français en tant que capital si cette manière est valorisée dans un type de relation, sur un marché, dans un champ (ce qui semble être le cas entre accents ou "absence d'accents"). Mais cela n'en demeure pas moins un capital (dans un rapport social) que l'on doit qualifier de "symbolique" et non de "culturel". Il y a là une distinction conceptuelle essentielle à opérer, qui consiste à rappeler que la culture fonctionne comme "capital" dans un rapport social de reconnaissance, de nature symbolique et non cognitif, et de nature arbitraire, ce qui fait sa valeur critique. Cette distinction est celle qui manifeste que l'ethos de classe (des dominants) n'est pas le savoir (acquis en famille ou par les études).

"L'objectivation" : la possession de biens matériels et non une objectivation

L'état "objectivé" du capital culturel manifeste, lui, la matérialisation de la culture dans des supports physiques. Il représente un état paradoxal en ceci que, comme le dit P. Bourdieu, sans pour autant en modifier la conceptualisation, s'il a une valeur c'est comme bien mais sans ses dimensions culturelles, comme n'importe quel bien qui se vend et s'achète sur un marché ; en effet, la valeur "culturelle" du capital culturel objectivé reste dépendante, *conditionnée*, à la capacité de se l'approprier, *spécifiquement*, par le dit "capital culturel" incorporé qui, lui, est indispensable.

"Le capital culturel à l'état objectivé détient un certain nombre de propriétés qui ne se définissent que dans sa relation avec le capital culturel dans sa forme incorporée. Le capital culturel objectivé dans des supports matériels tels que des écrits, des peintures, des monuments, etc., est transmissible dans sa matérialité. Une collection de tableaux par exemple se transmet aussi bien (...) que du capital économique. Mais ce qui est transmissible, c'est la propriété juridique et non pas (ou pas nécessairement) ce qui constitue la condition de l'appropriation spécifique, c'est-à-dire la possession des instruments qui permettent de consommer un tableau ou d'utiliser une machine et qui, n'étant autre chose que du capital incorporé, sont soumis aux mêmes lois de transmission" (Bourdieu, 1979, p. 5)³.

Autrement dit, le capital culturel objectivé n'est pas un capital fonctionnant culturellement mais *seulement* un capital, comme l'est un avion qu'on posséderait sans savoir le piloter soi-même (ou en le sachant, cela est équivalent pour le définir). Aussi, ce qu'un individu possède quand il possède un tableau de Maître, ce n'est pas un (éventuel) capital culturel incorporé *plus* un capital culturel objectivé, c'est juste un (éventuel) capital culturel incorporé et un *tableau*. Le "capital culturel objectivé" pour être pleinement "culturel" doit être incorporé, c'est qu'il s'agit de quelque chose qu'il conviendrait, pour être juste, de nommer une *possession de biens culturels*. "Objectivée, elle [la valeur du capital culturel] tend à se confondre avec une valeur matérielle et ne prend sa dimension culturelle que si elle est activée par un corps singulier", dit de même J.-L. Fabiani (2016, p. 111-112). La valeur d'objectivation n'aurait de pertinence que si elle désignait pour celui qui est détenteur (d'un tableau par exemple) une extériorisation de sa compétence ("dans sa relation à" (sic)). Or, cette qualité est retirée, à juste titre, par P. Bourdieu aux objets culturels en tant qu'objets. Le

3 "Les biens culturels (livres, tableaux, machines), capital culturel à l'état objectivé, sont transmissibles instantanément et appropriables formellement dans leur matérialité, mais les conditions de leur appropriation spécifique sont soumises aux mêmes lois de transmission que le capital culturel à l'état incorporé" (Bourdieu, 1979, p. résumé).

détenteur d'un bien culturel n'est pas le détenteur d'un capital culturel "objectivé" mais d'un capital de nature culturelle "possédé". En termes de possession, ce qui est présenté comme le "capital culturel objectivé" est le seul vrai capital, pure monnaie d'échange, valeur d'échange sans valeur d'usage automatique (Caillé, 1986, p. 111). Mais "culturel" semble inadéquat pour désigner le fonctionnement d'un objet comme d'un capital qui n'est jamais de nature culturelle mais, ou bien symbolique (un affichage, une ostentation qui valent dans un rapport social) ou bien marchande (un bien qui vaut sur un marché).

Dit autrement, un professeur qui possède des livres de Cicéron en latin ne possède pas un capital objectivé mais un capital marchand qui ne fonctionne que sur un marché des livres rares. On ne peut guère dire que P. Bourdieu mène là une critique salvatrice ou une avancée utile en accordant aux livres de la bibliothèque, par exemple d'un chercheur, soyons modeste, le statut de "capital culturel objectivé" alors qu'il ne les a peut-être pas lus ou pas compris. Ne construit-il pas une illusion culturelle ? N'est-ce pas glorifier les détenteurs de tableaux, livres, etc... que de faire de leurs possessions matérielles des "capitaux culturels" en lieu et place des biens marchands qu'ils sont, soit du simple "capital" ? Au regard de la perspective critique qui est celle de P. Bourdieu, l'objection est de valeur sociologique.

"L'institutionnalisation" : un simple capital symbolique reconnu et non un savoir validé

Le "capital institutionnalisé", représente, lui, le "capital culturel sous forme de titres" sans pour autant être une compétence ou un savoir validé par l'examen ou l'épreuve dit P. Bourdieu. "Le titre scolaire peut s'apparenter, écrit J.-L. Fabiani, bien que Bourdieu ne le dise pas, à un titre comme valeur mobilière : on peut l'échanger sur un marché et le taux de convertibilité dépend précisément de l'état du marché. (...) "Dans les dernières lignes de son article, Bourdieu est conduit à introduire une nouvelle espèce de capital, le capital scolaire, qui se substitue entièrement au capital culturel pour rendre compte du troisième état de ce

type de capital. Autrement dit, l'état incorporé est traduit par le sociologue lui-même en termes d'habitus, et l'état institutionnalisé est traduit en capital scolaire" (Fabiani, 2016, p. 111). La question est alors de savoir ce que veut dire "capital scolaire".

Pour définir la dimension d'institutionnalisation du capital culturel, P. Bourdieu écrit : "il suffit de penser au concours qui, à partir du continuum des différences infinitésimales entre les performances, produit des discontinuités durables et brutales, du tout au rien, comme celle qui sépare le dernier reçu du premier refusé, et institue une différence d'essence entre la compétence statutairement reconnue et garantie et le simple capital culturel, sans cesse sommé de faire ses preuves." (p. 5). Pour définir la forme institutionnalisée, P. Bourdieu la distingue de la forme réelle, dite "simple", du capital culturel. Il peut y avoir une "différence infinitésimale" entre un capital culturel institutionnalisé et son prochain, demeuré "simple capital" : autrement dit, le capital culturel sous la forme dite "institutionnalisée" est reconnu tandis que le capital culturel simple ne l'est pas. En réalité, le capital culturel institutionnalisé est un capital symbolique, un capital de la reconnaissance, dont la caractéristique est d'être "institutionnalisée" par différence avec, par exemple, des caractéristiques "naturelle" ou "éprouvée" et non par différence avec des caractéristiques "incorporée" ou "objectivée" ; dès l'instant qu'il n'est pas réel, la dimension culturelle ne le spécifie pas plus que n'importe quoi d'autre : un titre, un statut, une nature.

Du titre scolaire, P. Bourdieu dit : "ce brevet de compétence culturelle qui confère à son porteur une valeur conventionnelle, constante et juridiquement garantie sous le rapport de la culture" (5). Que veut dire l'expression "sous le rapport de la culture" ? Rappelons que la théorie du capital culturel n'implique aucune reconnaissance de la valeur des verdicts scolaires et porte sur la relation qui s'établit dans les faits entre un certain capital culturel et les lois du marché scolaire. En définitive, quelle partie de la culture possédée l'institutionnalisation désigne-t-elle, si elle ne désigne de ce qui est reconnu, que l'effet et non la cause, le brevet et

non la compétence ? Le capital objectivé n'est pas du savoir validé, P. Bourdieu y insiste, mais un signe reconnu. Du coup, chaque fois qu'il s'agit de mobiliser le capital institutionnalisé comme mesure du capital culturel, il s'agit en réalité d'un capital symbolique. Il apparaît que le niveau de diplôme peut donc tout aussi bien servir à indiquer le capital culturel véritable qu'une version institutionnalisée d'une possession seulement reconnue par tous *via* les dispositifs de diplomation. Cela apparaît contradictoire.

Hétérogénéité des formes culturelles concernés et de leurs fonctionnements sociaux

En résumé, les trois sortes de capital culturel apparaissent sans rapport les unes avec les autres. Il y a à leur propos des erreurs de catégorie quant à la culture dont il est question : du savoir culturel, des biens marchands et des titres. Davantage qu'un "caractère vague de la relation entre les trois états du capital culturel", que note J.-L. Fabiani (2016, p. 112), il y a là une hétérogénéité des choses culturelles chaque fois en jeu. Dans "l'incorporé", la culture comme capital est un savoir (i.e. "moyen d'appropriation"), dans "l'objectivé" la culture est un bien et dans "l'institutionnalisé" la culture est un signe. "Savoir", "bien" et "signe" ne sont pas l'expression d'une même substance. "Posséder des livres en latin" et "savoir le latin" ne représentent pas deux modes d'être de ce qui serait le "capital culturel latin". Les dits trois "états" désignent des objets strictement différents qui ne sont pas la transformation d'une même chose comme l'eau en solide, liquide et gaz. Au mieux, il y aurait un capital cognitif (de savoirs), un capital matériel (de biens symboliques) et un capital de titres (*i.e.* de signes). On peut ajouter que s'il s'agit, de surcroît, de décrire la culture de manière anthropologique, à savoir de décrire les biens culturels comme objectivations de la culture humaine, alors les trois "états" apparaissent insuffisants pour décrire les formes que prend celle-ci : organisation, règles, normes, lois, institutions, rituels... en sont nombre de manifestations qui manquent alors à l'appel.

Le tableau suivant (tableau°1) se propose de qualifier les manifestations des trois formes, "savoir", "bien" et "titre", dont il s'agit dans les "trois états du capital culturel" selon les différents fonctionnements dont il est question : "symbolique" (la reconnaissance non fonctionnelle de certains traits possédés comme traits valorisés), "marchand" (la valeur sur un marché) et "cognitif" (la capacité de faire en relation à un objet).

Tableau 1 : manifestation des trois formes culturelles selon leur fonctionnement

		Fonctionnement		
		symbolique	marchand	cognitif
Culture en tant que	savoir	supposé (<i>incorporé</i>)	échangé	maîtrisé
	bien	affiché	possédé (<i>objectivé</i>)	approprié
	titre	<i>institutionnalisé</i>	acheté	validé

"Incorporé" et "institutionnalisé" qualifient le fonctionnement symbolique (*i.e.* reconnu) du savoir et des titres, ici scolaires. L'incorporation, en tant qu'elle désigne en réalité des manières de classe, doit être réservée, selon nous, à l'*ethos* (dominant) et elle relève d'un fonctionnement symbolique ; elle n'apparaît pas le terme le plus juste pour désigner ce qui est une reconnaissance, un rapport au "sujet supposé savoir", selon la formule de J. Lacan (1973). Il convient de l'appeler *supposé*. Sa dimension cognitive doit être qualifiée plus justement de maîtrise d'un savoir. Le capital incorporé correspondant exactement à ces manières distinguées longuement acquises par les catégories supérieures et s'imposant comme avantage aux yeux des autres. "Objectivé" qualifie le fonctionnement marchand d'un bien de nature artistique. La désignation comme "objectivation" gagnerait à l'être comme "possession". Son fonctionnement symbolique est un *affichage* (montrer ses tableaux, sa bibliothèque) et son fonctionnement cognitif est une *appropriation* (des "moyens d'appropriation", dit P. Bourdieu). Quant au titre, sur le plan de son fonctionnement marchand, il est *acheté* (ce qui

existe parfois), et sur le plan de son fonctionnement cognitif, il est synonyme d'une *validation*. La double barre qui sépare le fonctionnement "cognitif" de la culture des autres fonctionnements se justifie de ce qu'il relève non plus de l'échange comme les fonctionnements symbolique et marchand mais d'un *rapport instrumental* (du rapport d'un savoir à son objet).

La thèse de P. Bourdieu sur les "états" du "capital culturel" représente une substantification d'une chose nommée culture ; elle s'accompagne d'une confusion sur le type de bien culturel dont il est question (savoir, bien ou titre) et son type de fonctionnement (symbolique, marchand ou cognitif).

Références

- BOURDIEU P. (1966), « L'école conservatrice: Les inégalités devant l'école et devant la culture », *Revue française de sociologie*, p. 325-347.
- BOURDIEU P. (1979), « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 30, p. 3-6.
- BOURDIEU P. (2015), *Sociologie générale, volume 1. Cours au collège de France (1981-1983)*, Paris, Raisons d'agir / Seuil.
- CAILLE A. (1986), *Splendeurs et misères des sciences sociales: esquisses d'une mythologie*, Librairie Droz.
- FABIANI J.-L. (2016), *Pierre Bourdieu, Un structuralisme héroïque*, Paris, Seuil.
- JOURDAIN A. ET S. NAULIN (2011), « Héritage et transmission dans la sociologie de Pierre Bourdieu », *Idées économiques et sociales*, n° 4, p. 6-14.
- LACAN J. (1973), *Le Séminaire. Livre XI, Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse (1964-1965)*, Paris, Seuil.
- PASSERON J.-C. (1982), « L'inflation des diplômes Remarques sur l'usage de quelques concepts analogiques en sociologie », *Revue française de sociologie*, vol. 23, n° 4, p. 551-584.